

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du mardi 3 mai 2022

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 03 mai 2022 à 10h00, sous la présidence de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidente de la CFVU.

M. Vincent THOMAS (donne procuration à Karen FIORENTINO)

Collège A (7) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Carine MICHEL) ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à M. Luc IMHOFF) ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN (donne procuration à Mme Pascale AUROUX)

Collège B (5) : M. Olivier COUTURE ; Mme Carine MICHEL (jusqu'à 12h05) ; M. Alain RAUWEL ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE (donne procuration à Mme Maryse GAIMARD)

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX (jusqu'à 12h00) ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Philippe VIGNERON ; M. Xavier URBAIN

Collège des usagers (5) : M. Alexandre ABOUSSOUFIAN (à partir de 10h30) ; Mme Léa CLOUZOT (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT) ; M. Liam FONTAINE ; M. Maximilien PROVIN (donne procuration à M. Liam FONTAINE) ; M. Maxence ROULLIAT

Collège des Personnalités extérieures (2) : M. David TRAN (donne procuration à M. Philippe VIGNERON) ; Mme Christelle DUPONT (donne procuration à Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND)

Excusés Mme Emilie BARTHET

Invités Mme Sophie MORLAIX ; M. ALEXANDRE ; M. FRAME ; Mme HOUTMANN

Début séance : 10h00 (au lieu de 9h30)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2022

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 23

2. Compte-rendu des travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2022

M. Roulliat Vice-Président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant présente ce compte-rendu des travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2022. Globalement, il est constaté une hausse du nombre de dossiers présentés, ce qui semble être de bel augure pour la reprise de la vie associative et de la vie étudiante. Par contre, beaucoup de dossiers n'étaient pas conformes, certaines associations se sont vu accorder un délai de quelques jours pour se mettre en conformité.

L'instruction de ces dossiers a été faite très sérieusement, et les propositions de report sont largement justifiées par des dossiers incomplets.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 23

3. Convention de partenariat relative au diplôme national d'œnologue

M. Alexandre, Responsable du DNO rappelle qu'il s'agit d'une réforme nationale qui affecte les 7 centres qui forment les œnologues en France.

Le 1^{er} élément de la réforme du DNO est l'intégration d'une unité d'enseignement optionnelle à mobilité. Les étudiants peuvent changer de centre pendant une semaine, pour suivre un module spécifique comme par exemple « les produits fermentés et distillés » enseigné à Toulouse ou « l'éco-conception des vins de demain » à Dijon. Une convention organise la mobilité de ces étudiants d'un centre à l'autre sur une semaine.

Le 2^{ème} élément de la convention est un examen commun aux sept centres nationaux, pour s'assurer qu'il y ait un socle commun d'enseignement.

C'est l'organisation de cette épreuve commune aux 7 centres qui, rentre dans la rédaction de cette convention. Un comité s'assure de la collecte de différentes questions sur les différents sujets au sein des 7 centres. Chaque année, les questions sont tirées au sort, et font l'objet d'un examen commun.

La convention regroupe donc l'organisation de la mobilité des étudiants et l'organisation de l'examen du socle commun, sachant que la convention a été étudiée par les services juridiques des 7 universités concernées.

Une question est posée sur l'UE optionnelle à mobilité, sur la période concernée et le coût de cette mobilité.

M. Alexandre répond qu'une période est bloquée, du 06 mars au 11 mars, une enquête a été menée pour connaître le taux de mobilité sur chaque centre. Les étudiants peuvent être aidés, notamment par l'union des œnologues de France, un des partenaires qui a proposé son aide financière au besoin.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 23

4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 4 avril 2022

4.1. Passeport ECTS Forthem

Mme Fiorentino rappelle que ce passeport ECTS Forthem avait déjà été discuté lors d'une précédente CFVU, sous la forme d'une UE libre. La forme aboutie de cette prise en compte des crédits ECTS Forthem est présentée aujourd'hui, elle a été entièrement repensée, en fonction des observations qui ont été faites lors des précédents conseils.

M. Frame explique qu'il s'agit d'un nouveau dispositif, mais qui finalement vise l'idée que les étudiants puissent accomplir un peu d'internationalisation et aussi de personnalisation dans leur parcours pédagogique. La possibilité est donnée aux composantes et aux formations qui le souhaitent, de reconnaître en partie ou en totalité les crédits ECTS qui seraient obtenus autour d'activités menées dans le cadre de l'alliance.

L'étudiant suit des cours proposés gratuitement à tous les étudiants, et une fois obtenus au minimum 3 ou 4 crédits ECTS en suivant une ou plusieurs activités, il peut demander la valorisation des crédits ECTS dans le cadre de sa formation principale. C'est dans ce but que ce passeport ECTS a été introduit. L'étudiant obtient ensuite un open-badge (certificat numérique) pour certifier l'activité des compétences des crédits ECTS associés. Les crédits sont validés par le bureau Forthem, qui donne lieu à un passeport ECTS qui détaille les activités réalisées, les compétences acquises. Une interface est organisée avec les scolarités des composantes pour qu'elles puissent avoir accès au passeport. L'étudiant fera la demande au sein de sa composante de la prise en compte de ses crédits dans sa formation. Ce qui impliquera ensuite l'organisation d'une commission en interne aux composantes une fois par semestre, pour statuer sur la prise en compte ou non de ces crédits dans le cadre de la formation principale.

Les crédits seront de toute façon reconnus dans le supplément au diplôme de l'étudiant, quand l'étudiant a obtenu ses crédits dans le cadre d'activités validées au préalable par l'uB.

La commission se prononce précisément sur la question de l'utilisation de ces crédits pour remplacer autre chose dans le cursus de l'étudiant. C'est une décision qui se prend de manière individuelle, en fonction de l'étudiant, de son profil et de son projet.

Il peut être proposé par exemple à l'étudiant de l'exempter de tel ou tel cours dans le semestre ou dans un semestre à venir dans son cycle, en remplacement par des crédits obtenus dans le cadre de ce passeport Forthem. Ceci n'est pas une obligation, mais reste une possibilité qui est offerte par la composante, l'étudiant est libre de prendre ou non l'exemption, il a le choix.

Ce dispositif vise à faciliter la transition, permettant aux étudiants de valider et d'obtenir une reconnaissance de l'université de ses crédits obtenus, et de donner la possibilité aux formations de valoriser ses activités si elles le souhaitent.

M. Imhoff demande quelle est l'instance dans l'UFR va décider d'utiliser ou non ces crédits ECTS.

M. Frame répond que la prise en compte serait effectuée au sein des UFR par une commission à constituer. Il serait souhaitable que ce soit les Responsables pédagogiques des formations pour lesquelles il y a des demandes, car la connaissance de l'étudiant et de son projet est primordiale. Il suggère de caler cette commission avec le calendrier des césures qui a lieu à la même période.

Mme Michel questionne sur l'obtention des crédits ECTS, sur l'examen proposé et la dispense des cours.

M. Frame répond que les cours sont proposés par l'uB ou par un des partenaires Forthem, il s'agit de cours validés par l'uB avec des modalités qui peuvent varier selon le module proposé. Les crédits ECTS sont accordés sur la base des autorités compétentes de l'université en question. La confiance est donnée

aux partenaires Forthem de proposer des modules qui correspondent bien aux ECTS affichés. Le principe est le même pour tout le monde : 1 crédit ECTS équivaut à 30 heures d'activités.

M. Urbain demande qui va gérer ce passeport.

M. Frame répond que c'est les administratifs du bureau Forthem qui géreront, en dehors d'Apogée. L'idée étant de partir du système d'open- badges qui donne déjà des informations numériques et d'importer les informations pour créer un fichier qui sera ensuite mis à la disposition des scolarités. Le but est de modéliser cela dans Apogée en interne, pour l'inclusion du supplément au diplôme. Une fois que la commission se sera prononcée et que l'étudiant aura accepté ou non l'exemption de certains cours, la scolarité saisira les modules qui ont été suivis par l'étudiant.

M. Urbain pense qu'à un moment donné, il faudra que tout soit centralisé, et que chacun ne crée pas dans son coin le même enseignement avec des codes différents.

Mme Delaunay précise que l'objectif n'est pas de faire une UE comme une UE transversale en n'ayant une centralisation, mais plutôt que les étudiants passent des UE Forthem et la fasse validée après.

M. Urbain revient sur ce point, car sur le document il lit que tous les crédits figureront sur le supplément au diplôme, que ce soit être pris en compte au sein du cursus de formation principal ou pas. Il pense donc qu'il faudrait un bureau qui centralise avec la liste des codes d'enseignements Forthem qui seraient utilisés par chacune des scolarités.

M. Frame répond que cela suppose l'intégration d'un projet qu'il envisage en central, avec le soutien du bureau Forthem géré par M. Altheim, il va voir avec les collègues du bureau Forthem. Celui-ci est composé de 6 personnes à temps plein rattachées au pôle international, une personne à la DNUM et au pôle recherche.

Par rapport au calcul des notes, M. Frame explique qu'il n'est pas pris en compte les notes éventuelles obtenues dans le cadre d'activités Forthem. Il est pris en compte les crédits ECTS, c'est donc de la validation d'acquis.

M. Urbain précise que la validation d'acquis neutralise la note dans le calcul de la moyenne, mais cela laisse aussi la possibilité de faire de la validation d'acquis avec une note. Il souligne le fait que techniquement cela soit possible.

M. Frame demande à se saisir de cette possibilité, en l'intégrant dans le texte.

Mme Fiorentino répond qu'il faudrait se mettre d'accord sur la formule exacte à proposer.

Mme Michel demande si, dès lors qu'un étudiant participe à une activité sur l'université numérique, le passeport est ouvert pour l'étudiant et s'il peut en bénéficier tout au long de sa licence.

M. Frame répond qu'il est utilisable tout au long du cycle, ce qui permet à l'étudiant de faire une activité en 1ère année et une autre par la suite et les crédits peuvent être obtenus dans diverses universités de l'alliance.

Plusieurs échanges concernent les précisions à apporter sur la mention des notes, et dans quel paragraphe les intégrer.

Suite à la présentation de ce dossier et des échanges, le paragraphe page 2 est ainsi modifié :

« A la différence des UE transversales, il n'y a pas de bonification de moyenne générale liée au passeport ECTS Forthem, mais les notes éventuellement obtenues pour les unités de formations suivies dans Forthem peuvent être prises en compte dans le calcul de la moyenne générale de la formation principale sur décision de la commission de validation, dans le cadre de la validation des acquis ».

Le texte ainsi modifié est soumis à l'avis de la CFVU.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 24

4.2. Offre de formation 2022-2023 :

- Modification de fiches filières

Il s'agit de demandes de modifications de fiches filières qui sont présentées sous la forme d'un tableau, assez volumineux. Mme Fiorentino remercie le PFVU pour l'instruction très fine de ces demandes de modifications, qui sont passées en CP, à la suite de quoi certaines demandes de modifications ont été écartées car contraires au RCE.

A la fin du tableau (page 50, 51, 52 et 53), des précisions sont apportées sur les modifications non retenues en CP. Hormis ces passages qui ont été envisagés en commission de la pédagogie, Il s'agit pour l'essentiel de demandes de réaménagements des volumes horaires, d'heures de cours qui passent d'une matière à une autre, de changement d'options, d'ajout d'options possibles via des cours offerts par l'Alliance Forthem, remplacement de CT par le CC, l'ajout de précision sur les certificats d'assiduité. Lorsqu'il y a une modification du volume horaire de la formation, cela se fait à coût constant pour l'uB, les surcoûts étant pris en charge par les crédits de fonctionnements des masters, ou par l'Alliance Forthem.

Une question est posée sur la formulation en haut de la page 10 du tableau, qui concerne un master LEACA de l'UFR Langues et communication qui dit : « *le CC passe en assiduité obligatoire* ». Cela pose-t-il une difficulté pour les étudiants salariés ? Le référentiel est-il suffisant et faut-il des précisions dans ce cas-là ?

M. Urbain répond que cette modification ne doit pas poser de difficulté au regard du Référentiel commun des études. Il est précisé que le Référentiel s'applique sur tout, toutes les formations pour tous les statuts. Il y a donc des possibilités d'aménagements vis-à-vis des étudiants salariés.

Mme Delaunay explique que les modifications des fiches filières passent tout d'abord dans les instances au niveau des UFR, puis sont envoyées via la rubrique « assistance aux utilisateurs » avec ce format présenté (tableau synthétique des modifications) ainsi que les fiches filières annotées en rouge sur les ajouts et corrections.

Une fois les modifications validées dans les conseils centraux, la composante doit pointer sur la même fiche filière, de manière à avoir qu'une seule et même fiche. Lorsque la composante voit une fiche filière modifiée et s'est assurée que toutes les demandes de modifications ont été prises en compte, devra répercuter toutes les modifications au niveau d'Apogée dans les différentes maquettes (relevé notes, délibération de jury...) mais aussi dans la modélisation de la formation.

Les autres impacts de ces modifications sont Saghe puisque l'offre de formation est constituée des heures d'enseignement, e tutorat qui sont à payer ; cela signifie que toutes les modifications dans Apogée vont être transférées vers Saghe, et qui pourront nécessiter après coup quelques ajustements sur Apogée.

De même, une nouvelle publication de la fiche filière sera à effectuer sur le site web de l'uB et les composantes devront veiller à pointer sur ce lien de manière à afficher la même version.

Cela fait intervenir plusieurs acteurs, à différents niveaux, cela demande donc une vigilance de tous avec une bonne coordination sur le suivi de ces fiches filières. Il s'agit d'une gestion qui n'est pas encadrée par un outil précis, chacun intervient à son niveau et on peut très vite se retrouver malgré la vigilance avec une difficulté à un moment donné, comme se retrouver parfois avec des versions différentes..

Suite à la demande de modifications de fiches filières, le service RGOF est obligé de faire confiance à la composante, en supposant que la dernière version envoyée est bien celle qui a été précédemment adoptée. Le service RGOF ne peut pas reprendre toute une fiche filière sur l'ensemble des pages et vérifier qu'elle correspond bien à la dernière version.

Elle rappelle qu'il faut faire attention aux changements demandés, ils doivent être essentiels, parfois ce sont des reprises qui n'ont pas forcément lieu d'être.

Mme Fiorentino propose de réfléchir à la prochaine offre de formation, à encadrer fortement, voire à suspendre ces modifications, ce qui serait cohérent si on part sur une nouvelle offre de formation, pour éviter ces modifications au fil de l'eau.

Une précision est demandée sur la page 23 du document sur le CC qui remplace le CT sur le parcours SDL et FLEAL (UFR lettres et philosophie). Est-ce que ça rentre dans le cadre de rattrapages ?

La réponse est que pour toutes les épreuves, que ce soit en CC ou en CT, il y a chaque fois un rattrapage. Il n'y a pas d'épreuves qui ne soient pas rattrapables, c'est pour un meilleur suivi des étudiants au quotidien.

Mme Fiorentino pense que c'est préférable le CC, et que cela est bien précisé dans le RCE.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 24

- Master UBFC – création d'un nouveau parcours : mention Physique fondamentale et applications parcours Master on Quantum Technologies and Engineering Erasmus Mundus - QuanTEEM - UFR Sciences et techniques

M. Guérin est le porteur du Master on Quantum Technologies and Engineering Erasmus Mundus qui a été labellisé Erasmus Mundus par la commission européenne en début d'année.

Ce Master on Quantum Technologies and Engineering Erasmus Mundus porte sur les technologies quantiques, porté par l'UBFC, opéré dans sa partie française intégralement par l'uB à l'UFR Sciences et Techniques et avec les enseignants-chercheurs du laboratoire ICB qui a une forte expertise sur les technologies quantiques.

Ce Master a été monté sur des projets Erasmus Mundus très compétitif avec 20 à 25 % de taux de réussite, avec un fort partenariat du pôle international UBFC. La Directrice du pôle International UBFC, Mme Yevgenya Pashayan, a participé à l'écriture du projet sur des aspects administratifs, sachant que le dossier fait plus de 300 pages, un cabinet conseil financé par le projet *Isite* a apporté son aide.

Les partenaires de l'uB sont : la Technische Universität kaiserslauten (**UK**) en Allemagne, l'Université d'Aarhus (**AU**) au Danemark, le Moscou Institute of Physics and Technology (**MIPT**) qui est le plus gros institut de physique russe.

En raison de la guerre en Ukraine, il a été convenu entre les 4 partenaires que la participation du partenaire russe serait gelée et ne participera pas au projet Erasmus Mundus. Une lettre officielle a été envoyée au partenaire russe pour suspendre le partenariat, la Russie a accepté sa propre suspension jusqu'à nouvel ordre. Aucun financement européen leur sera alloué, et aucun étudiant russe ne devrait venir pendant la crise. Le projet peut fonctionner même si le partenaire est « gelé ».

Les technologies quantiques

Il s'agit d'une activité en plein « boum » actuellement, tout ce qui concerne les technologies quantiques ont eu une 1^{ère} révolution quantique dans la première moitié du 20^{ème} siècle. Cette révolution a concerné les applications directes de la physique des atomes, des électrons et des photons (semi-conducteur, laser, électronique moderne et ordinateurs classiques, GPS, IRM...). Une seconde révolution quantique a débuté il y a une vingtaine d'années, elle concerne les applications de principe de superposition et d'intrication des atomes et des photons individuels (communication à distance, simulation quantique, ordinateur quantique avec des applications en énergie/santé/sécurité/finance/chimie/industrie manufacturière...).

Cela touche tous les secteurs d'activité avec une forte croissance dans les besoins en Recherche et formation.

QuanTEEM : une offre de formation à l'échelle européenne

Pour postuler à ce master, il faut une forte expertise dans le domaine, expertise au laboratoire ICB à la fois théorie et expérimental. Les 3 autres universités sont associées ainsi que 22 partenaires académiques et industriels en Europe sont également associés en Europe (IBM, ATOS, Aurea Technology à Besançon...). L'expertise en laboratoire a été reconnu au niveau de la Recherche, en particulier dans 2 projets européens Innovative Training Networks (ITN). Ce master permet de former des doctorants, avec un programme de formation complet des technologies quantiques (académique, applications, industrie).

Ce serait un premier master Erasmus Mundus sur les technologies quantiques en Europe, qui offrirait un diplôme multiple délivré par le consortium international d'établissements supérieur membres du projet QuanTEEM.

Le budget est au maximum de 5 174 000 millions d'euros, labellisé Erasmus Mundus sur la période 2022-2026.

L'organisation QuanTEEM

L'organisation est répartie par parcours à l'intérieur du master, parcours qui dépendent de l'expertise de chacun des partenaires.

Le 1^{er} semestre se déroule intégralement à l'uB pour tous les étudiants, ensuite ils se répartissent au second semestre entre l'uB, KL et MIPT suivant les spécialisations choisies. Cependant, avec le gel du partenaire russe, les étudiants ont le choix que de 2 spécialisations. Au 3^{ème} semestre, les étudiants se répartissent entre KL et AU suivant les spécialisations, le 4^{ème} trimestre est intégralement dédié au stage de M2, partout dans le monde mais nécessairement supervisé par un des 4 partenaires.

Le fonctionnement de ce master s'articule sur 4 cohortes d'étudiants, à la rentrée 2022-2023 une 1^{ère} cohorte M1 va être accueillie à Dijon. En 2023-2024, les cohortes suivantes seront accueillies et ainsi de suite jusqu'en 2026-2027, année de la 4^{ème} cohorte-M2.

La composition du financement QuanTEEM

La commission européenne distingue 2 blocs les boursiers et les non-boursiers. Pour le premier bloc (les boursiers), il peut être accueilli maximum de 60 étudiants boursiers soit 15 par cohorte /année. Le montant de la bourse est fixé à 1 400 euros / mois pendant 24 mois par étudiant boursier, les étudiants sont exemptés des frais de scolarité. Pour le 2^{ème} bloc de financement (les non-boursiers), la commission donne des coûts institutionnels forfaitaires de 750 euros / mois par étudiant sur 24 mois. Elle peut financer jusqu'à maximum 100 étudiants soit 750 euros x 24 mois x 100 étudiants soit 1 800 000 euros. On peut constater que la commission européenne peut financer, sur ces coûts institutionnels jusqu'à 100 étudiants au total, c'est-à-dire qu'il faut trouver 40 étudiants avec un auto-financement. Il y a différentes autres bourses ciblées par pays ainsi que des besoins individuels liés à des étudiants en situation de handicap, avec des besoins d'accompagnement spécifiques.

Le budget QuanTEEM

Revenus (CE) : 750 x (15 à 25) étudiants x 24 x 4 (cohortes) = 1 à 1,8 M€, i.e. 200 à 350 k€/an

Dépenses/an : 150 k€ (dépenses globales, incluant organisation écoles, soutenance, stage, recrutement project manager, ...)

Restant pour dépenses pédagogiques locales : 200 à 350 – 150 = 50 à 200 k€/an

Total uB = 20 à 80 k€ / an

QuanTEEM et PPN

Au niveau de l'UFR Sciences et Techniques, il existe le master PPN *Physics, Photonics and Nanotechnology* qui est relativement proche du master QuanTEEM avec beaucoup de mutualisations.

M1/S1 : QuanTEEM : 25 étudiants / PPN : 15-20 étudiants = 40-45 étudiants

M1/S2 : QuanTEEM : 8-10 étudiants / PPN : 15-20 étudiants = 23-30 étudiants

M1 PPN : 590h – M2 PPN : 320h (nombre d'heures par étudiant)

160 h duplication (réelle) en français – 60 h prises en charge extérieur (UFC : 30h – UTBM : 30h)

M1 QuanTEEM : 610h (nombre d'heures par étudiant)

Implications :

. Duplication des TD-TP (S1), TP (S2)

. Nouveau cours : nano-optics (40h)

. Surcoût estimé : **200 h Eq. TD**

Surcharge horaire 2022-23 QuanTEEM + PPN : 300 h, soit 15 k€ / année (prise en charge master ISITE). C'est la dernière année avec ISITE, au final le financement Erasmus Mundus va venir substituer le financement ISITE qui n'existera plus.

Surcharge horaire estimative 2023-24 QuanTEEM + PPN (avec suppression de la duplication en français : 170 h (prise en charge : QuanTEEM).

M. Guérin précise que si l'UBFC change ou disparaît, il sera toujours possible de réaffecter le master QuanTEEM sur une mention master disponible à l'uB qui est la mention Physique existante. Cela permettra de continuer à exister.

Ce parcours ouvrira à la rentrée 2022.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 24

- Demande d'accréditation d'une formation de santé – Odontologie

Mme Houtmann présente le projet dont l'objectif de création est une nouvelle circonscription d'odontologie au sein de l'UFR de Sciences de santé, dans le même modèle que la circonscription médecine et pharmacie. Ce projet de création s'intégrera aux formations déjà en place.

L'organisation du cursus

Le cursus se fait en 3 cycles, le 1^{er} est un cycle pré-clinique qui se prépare en 3 ans et comporte une 1^{ère} année (PASS/LAS) avec 2 années consécutives de formations générales en sciences odontologiques. Le 2^{ème} cycle est un cycle clinique qui se compose de 2 années, où les étudiants commencent à faire des stages en partage avec le CHU. Le 3^{ème} cycle est un cycle court qui peut se faire en 2 manières : un cycle régulier qui dure 1 an qui caractérise la 6^{ème} année classique et un cycle long (entre 3 et 4 ans) en fonction des spécialités et qui est le fruit du passage de l'internat.

L'objectif est d'avoir une 1^{ère} promotion à la rentrée de septembre 2022.

Le Nombre de candidats accueillis

Une montée en charge des effectifs des étudiants est prévue, pour l'instant les étudiants obtenant le PASS à Dijon sont au nombre de 30 et partent actuellement sur l'université de Nancy. L'objectif est de les conserver et de les garder comme 1^{ère} promotion à partir de la rentrée 2022. Cette montée en charge est prévue pour se stabiliser à 50 par promotion et à partir de 2029 le taux d'effectif sera complet. Mme Houtmann précise que ces chiffres sont stables et ne bougeront plus

Les moyens affectés à la promotion

Ce projet est soutenu par un accompagnement ministériel avec une équipe du MESRI, M. Jean-François Picq, Technicien et le Pr Bernard Gumelli, ancien Doyen de la faculté d'odontologie de Nantes. Des réunions ont eu lieu tous les 15 jours depuis février, pour aider à la mise en place et l'obtention de cette accréditation.

L'objectif est que le dossier d'accréditation pour le 1^{er} cycle, dont le travail est en cours, soit rendu pour le 13 mai. Il sera présenté au CNESER à partir du 5 juillet, date à laquelle on saura officiellement si l'ouverture se fera en 2022. Si un souci, quel qu'il soit se présentait, un décalage de date se ferait pour une ouverture en 2023.

Les avancées du dossier : le travail est encore en cours, les plans des locaux et les aménagements sont fixés, les maquettes pédagogiques sont finalisées, le développement des UE crédits libres est en cours, la collecte des CV est en cours pour pouvoir justifier des compétences des futurs enseignants. Le plan de financement est en cours de finalisation avec des dossiers en construction dont un dossier d'expertise actuellement.

Mme Fiorentino rappelle que cette création de cette nouvelle circonscription correspond à une volonté gouvernementale, c'est la raison pour laquelle les moyens seraient accordés, mais la contrepartie est qu'il faille travailler dans l'urgence.

M. Urbain demande si les étudiants actuellement en PASS/LAS ont été prévenus d'une ouverture pour la rentrée 2022 et quel est le plan B si l'accréditation ne passe pas.

M. Roulliat répond que les étudiants ont été prévenus qu'ils resteraient à Dijon, c'est pourquoi cette accréditation est d'autant plus importante, notamment parce que Nancy qui accueillait les 30 étudiants habituellement n'accueillerait plus d'étudiants.

Mme Houtmann précise que pour l'instant Nancy accueille encore les étudiants de Dijon à la prochaine rentrée s'il y avait un problème. Le seul souci, c'est que les étudiants ont été prévenus que ça ouvrirait en septembre à Dijon, certains ont déjà fait des choix de spécialité en fonction de l'offre de formation à Dijon. Par conséquent, si ça n'ouvrait pas à Dijon à la rentrée, la situation serait délicate, avec des recours potentiels des étudiants. Il faut donc absolument arriver à ouvrir en septembre.

D'un point de vue administratif, Mme Houtmann informe d'une modification à la hausse des capacités d'accueil pour l'odontologie, précédemment votées par le conseil d'administration du 13 décembre 2021. Cette modification intervient suite à la présentation de ce dossier et de l'avis de l'ARS. Un avis conforme qui a validé ces nouvelles capacités d'accueil mais dont l'UFR ne les a pas encore validées officiellement. Mme Morlaix indique que pour cette CFVU, il était trop juste pour les mettre à l'ordre du jour spécifiquement mais interroge comment faire pour le CA à venir.

Mme Fiorentino dit qu'on peut rajouter ces capacités et mettre à jour, par contre il faut que ce point-là soit spécifié à part dans un tableau. Il devra ensuite être affiché sur le site, afin que les étudiants aient l'information. Cela ne posera donc pas de problèmes étant donné que les capacités d'accueil sont revues à la hausse, et que l'ARS est d'accord.

Le document avec l'avis de l'ARS sera actualisé avec les chiffres qui ont été indiqués en séance et transmis pour le prochain CA.

M. Roulliat intervient sur l'avis non conforme de l'ARS sur la filière médecine sur les capacités d'accueil, cela est problématique. Le Ministère a donné un quota pour s'inscrire dans les capacités d'accueil, les capacités chiffrées de l'UFR étaient dans cette fourchette. L'ARS pousse pour que l'UFR soit dans la partie très haute de la fourchette plutôt que sur une partie du milieu. Il précise que le niveau de l'UFR, implique toute la capacité de stage et de formation qui en découle derrière. C'est une vraie difficulté avec une insuffisance de stage, une vraie problématique car il faut s'assurer de la qualité des stages

Mme Morlaix précise que même si les capacités d'accueil en médecine ne correspondent pas au souhait de l'ARS, légalement l'UFR santé est dans la fourchette fixée par le Ministère, ce qui peut être un argument. Cependant, tant que la question des stages n'a pas été résolue, il ne sera pas possible de faire mieux.

M. Roulliat informe que les capacités de stage en CHU sont limitées, sachant que cette nécessité-là pour former les médecins est indispensable dès la fin de la PASS/LAS, il y a déjà cette problématique.

Mme Houtmann indique que cette problématique est déjà prise en charge, avec des relations prises entre le CHU et les centres périphériques, pour justement assurer la quantité suffisante de stages mais aussi la qualité des encadrants pour les étudiants.

Il est expliqué qu'au sein du CHU, le recrutement des dentistes a commencé, un nouveau bâtiment va être construit, une organisation est mise en place avec les hôpitaux et les centres périphériques et notamment en passant par le biais des assistants à temps partagés, ce qui se fait déjà en médecine en fin de cursus.

Mme Houtmann reprend la fiche filière suite à un erreur de calcul, il y avait 608 heures totales de cours mentionnées au lieu de 598 heures, le reste est conforme.

M. Urbain remarque que dans la fiche filière sur le S1 en anglais il n'y a pas de coefficient. Est-ce un oubli ? Sur le S2 il lit qu'il fallait repasser les TP, que les UE9 à 14 doivent être repassées en cas de redoublement, alors qu'elles comportent des crédits sur les enseignements.

Mme Houtmann va demander une précision à ce niveau-là avec le professeur d'anglais. Sur la question sur le S2, elle indique que c'est une formation qui est technique et qu'il est compliqué pour un redoublant

de ne pas continuer à pratiquer pendant une année, s'il avait validé ses TP. L'objectif est que l'étudiant puisse pouvoir continuer à pratiquer, pour ne pas perdre au niveau tactile. Elle est ouverte à toutes solutions qui pourraient être proposées ce niveau -là.

Elle se demande si on pourrait d'une manière ou d'une autre, imposer à l'étudiant une présence en TP sans être obligé de repasser, s'il a déjà validé l'année d'avant.

La phrase concernant les UE9 et 14 ne sont pas capitalisables est à supprimer, par contre ces UE doivent être suivies à nouveau dans le cadre d'un redoublement.

M. Roulliat précise que c'est ce qui est fait en médecine pour les stages, même si l'étudiant redouble, il y a obligation de refaire des stages.

M. Urbain dit que cela dépend de ce qui est voulu, si l'on veut qu'il refasse les TP mais pas forcément l'évaluation. Chaque TP est une UE différente.

Mme Houtmann pense que c'est une bonne solution car l'objectif est que les étudiants puissent conserver leur qualité tactile et le travail acquis.

Mme Fiorentino rappelle qu'il y a encore une CFVU en juin, elle pense que pour la fiche filière, il vaut mieux attendre la prochaine CFVU et ne pas adopter dans la précipitation des modifications.

Mme Delaunay répond que cela peut permettre des ajustements.

Mme Morlaix intervient et précise que l'objectif de cette CFVU était d'avoir une première visualisation et les bonnes remarques, pour faire le nécessaire pour la prochaine fois.

Mme Houtmann est d'accord avec cette proposition, elle précise que cette fiche filière sera totalement revue l'année prochaine puisque là elle est dans le cadre d'une contrainte, qui oblige à mettre tous les TP au niveau du 2^{ème} semestre, ce qui ne sera pas le cas l'année prochaine ni au niveau de l'ouverture de la 3^{ème} année.

Mme Fiorentino fait une observation, à la page 7 sur la phrase « *Toute absence non justifiée à une épreuve de contrôle continu, entrainera une pénalité qui sera précisée en début de semestre par l'équipe pédagogique* »

Mme Houtmann précise que l'on ne peut pas empêcher les étudiants de se présenter à un examen, cela est totalement exclus. Il faut trouver une autre forme « de pénalisation », cela reste à préciser.

Mme Fiorentino pense que ce serait bien de réfléchir à tout cela en vue de la prochaine commission de la pédagogie.

Pour conclure, Mme Fiorentino propose de se prononcer sur la demande d'accréditation de la nouvelle formation de santé d'odontologie, avec les capacités d'accueil qui viennent d'être exposées par Mme Houtmann. Elle propose de laisser de côté la fiche filière qui sera à ajuster en fonction des éléments indiqués en séance et à représenter à la CP du 30/05/2022. Elle n'est pas soumise à l'avis de la CFVU.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 24

4.3. DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création

- Demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée – mention « Urgences »

M. Cunit présente cette demande de modification du dossier d'habilitation d'IPA ((Infirmier en Pratique Avancée). Il est demandé la création d'une mention « urgences » qui serait la 5^{ème} mention de ce diplôme d'Etat. L'opportunité a été offerte par le Ministère suite à un décret du 25 octobre 2021. Une date a été donnée jusqu'au 7 janvier pour déposer un dossier d'accréditation. Ce dossier a été déposé en précisant que c'était sous réserve de la validation des instances de l'université.

Cette mention « Urgences » vient s'intégrer aux 4 mentions existantes qui concernent : *la polypathologie chronique stabilisée, les maladies rénales chroniques, l'oncologie et hémato-oncologie, la psychiatrie et santé mentale*. La *polypathologie chronique stabilisée* et *la psychiatrie et santé mentale* recueillent 90 % de la promotion, *les maladies rénales chroniques* et *l'oncologie et hémato-oncologie* ont assez peu de candidats.

Le projet pédagogique

Le tronc commun sur la mention « urgences » reste le même, pour le semestre 1 et 2 et pour 80 % des enseignements S3, le socle est le même que pour les 4 autres mentions. Les différences se font en S3 sur l'UE « clinique » avec des enseignements spécifiques sur les bases fondamentales sont enseignées et sur le S4 avec le stage et le rapport de mémoire qui suit.

Cette mention urgences sera portée au niveau local par le Pr Patrick Ray. Il est spécifié dans le dossier d'accréditation qu'il est possible que les enseignements soient mutualisés avec l'université de Franche-Comté.

L'ensemble du dossier a été envoyé aux instances avec les CV de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il est rappelé dans le dossier que les besoins sont importants sur toutes les structures d'urgence de la Région Bourgogne Franche-Comté. Ce diplôme visant à former des infirmiers en pratique avancée en urgences serait un gain pour les structures telles que le SMUR, le SAMU, les centres d'urgences sur le territoire.

M. Pierron s'interroge sur les infirmiers psychiatriques qui ont disparu, ces infirmiers ont-ils vocation à les remplacer.

M. Cunit répond qu'il connaît peu les structures psychiatriques, il pense que les tâches qui sont dévolues aux infirmiers en pratique avancée ont pour but d'épauler les médecins, et peut-être un retour d'infirmiers spécialisés dans la prise en charge des patients sur certaines pathologies.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 24

- Demande de modifications DU-DIU

M. Cunit présente les demandes de modifications concernant des DU et DIU dont la composante est l'UMDPCS - UFR Santé

. **le DIU Biologie Appliquée à la procréation**, il s'agit d'une demande de changement de tarification. Ce tarif est ramené de 1 200 euros à 500 euros, de manière à uniformiser les tarifs qui sont appliqués par l'ensemble des universités partenaires. Cette demande a été validée par le conseil d'UFR du 26 octobre 2021

. **le DU psychologie et pédagogie du comportement alimentaire**, suite au COVID l'ensemble des cours a basculé en visio-conférence, cela a permis d'élargir le nombre d'apprenants avec cette modalité d'enseignement. De fait, il a été décidé de porter les enseignements complètement en visio-conférence. L'organisation des cours reste la même, 3 séminaires de 4 jours et 1 séminaire de 3 jours. Il est demandé aussi l'ajout d'une mention d'une note éliminatoire à 6/20 concernant le mémoire.

. **le DU plaies et cicatrisation**, le Dr Vivien Moris a pris la co-responsabilité de la formation. La liste des intervenants a été mise à jour, il est demandé une modification de volume horaire réduisant de 80 à 70 heures et la création de 10 heures de e-learning. Le Dr Moris a ajouté 6 items dans les différents modules présentés et a souhaité modifier les modalités d'évaluation avec la suppression de la soutenance du mémoire.

. **le DU thérapies neurocognitives et comportementales**, l'ensemble des enseignements va basculer en visio-conférence, toujours fait en direct mais via un support numérique. Le Dr Fradin et le Pr Trojak ont souhaité élargir ce DU à des chercheurs en sciences humaines et sociales qui ont un sujet d'études sur la santé.

M. Fontaine demande pourquoi il est mis en place une note éliminatoire sur le mémoire, pour un enseignement à distance.

M. Cunit précise que le mémoire est un travail de réflexion avec des échanges de travail avec l'équipe pédagogique, il s'agit d'une volonté de l'équipe pour éviter toute compensation et que la mise en œuvre des compétences acquises soit vraiment assimilée.

L'ensemble des modifications sont soumises à l'avis des membres :

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Contre : __ Pour : 24

4.4. Projets internationaux

- Projets internationaux

M. George présente 6 projets internationaux :

Projet diplômant

Il s'agit de la création d'un double diplôme avec la **Business School de Budapest** en Hongrie. C'est le tout premier double diplôme que met en place l'IAE pour sa licence de gestion, les étudiants étudieront alternativement entre les 2 universités. La 1^{ère} année, les étudiants restent respectivement dans leur établissement d'origine. La 2^{ème} année ils vont sur le campus partenaire et finissent leur cursus dans leur université d'origine, cela permettra aux étudiants français d'avoir des cours en anglais, et les étudiants hongrois seront intégrés à des cours en français.

La Business School de Budapest est le seul établissement de Hongrie qui propose cette spécialisation business management avec un cursus intégralement en français. Ce double diplôme permettra à tous les étudiants d'avoir un double diplôme en étant exonérés des frais d'inscription dans l'établissement partenaire tout en bénéficiant d'une bourse Erasmus.

Les projets suivants sont 3 projets de renouvellement pour des échanges d'étudiants

. avec la **South China Normal University (SCNU)** en Chine , c'est un projet qui permet à des étudiants des spécialisations de Techniques de Commercialisation à l'IUT Dijon-Auxerre et permet à l'IUT d'échanger des étudiants .

. avec **Ajou Université** en Corée du Sud, c'est un projet qui permet à des étudiants des spécialisations de Techniques de Commercialisation à l'IUT Dijon-Auxerre et permet à l'IUT d'échanger des étudiants .

. avec **King Mongkut's Institute of Technology Ladkrabang (KMITL)** en Thaïlande. Il s'agit d'un projet pour les étudiants de l'Esirem, de l'IUT de Dijon-Auxerre et l'IUT du Creusot, pour des échanges d'étudiants.

2 Annexes financières

. Avec la **Nanjing Tech University (NJTech)** en Chine, il s'agit d'une annexe qui fait référence avec un accord de coopération entre l'uB, précisément le master *Vibot* qui est intégré au Centre Condorcet au Creusot rattaché à l'UFR Sciences et Techniques et Nanjing tech. Au sein de ce master, il existe la possibilité pour des étudiants de Nanjing Tech, de pouvoir être intégrés 2 années dans le master *Vibot* au Creusot.

Cette annexe financière fait référence aux modalités de ce partenariat. En amont du séjour des étudiants, il est prévu que les enseignants de l'uB donnent des cours à distance aux étudiants de Nanjing Tech directement. A ce titre, l'annexe définit les modalités d'organisation, de ces enseignements à distance d'un montant de 44 400 euros que Nanjing Tech va attribuer à l'uB.

. Avec le **College of the Holy Cross** aux Etats-Unis pour l'UFR Langues, il s'agit d'une convention qui va permettre d'accueillir des étudiants dans le cadre d'un programme d'échanges. Cette annexe détaille les différents services que l'uB offre, notamment en termes d'accompagnement et suivi des étudiants. Le montant de cette annexe s'élève à 14 609 euros que le collège of the Holy Cross attribue à l'uB, dont une petite partie de cette enveloppe qui va en soutien à la Recherche. L'an prochain 6 étudiants seront accueillis.

Pour Compte-Rendu

Projets Erasmus+

Cette année, 4 candidatures ont été soumises :

. Candidature « *Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure* », il s'agit de financer des mobilités entre les pays intra-européens pour les étudiants, le personnel enseignant et BIATSS de l'uB, au sein des 33 pays membres du programme Erasmus. Le pôle international espère une enveloppe entre 1 million et 1,5 million euros. Si la subvention correspond à nos attentes, une partie pourra être dédiée à hauteur de 20 % pour financer des mobilités vers des pays hors union européenne, les pays ciblés sont le Royaume-Uni et la Suisse.

Cette année, une baisse de la dotation de 40 % est attendue.

. Candidature « *Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure* », il s'agit de projets de mobilité avec des pays non membres de l'union européenne, pour des mobilités entrantes. 3 pays sont ciblés de la Région « pays du sud de la Méditerranée » : l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (Algérie), l'Université Antonine (Liban) et l'Université Birzeit (Palestine). Il s'agit d'une demande d'un montant avoisinant 500 000 euros pour donner des bourses entrantes aux étudiants et personnels administratifs venant de ces 3 pays.

. Candidature « *Université Européenne* », il s'agit d'un renouvellement de l'alliance « Université Européenne Forthem » composée de 9 partenaires. Ce sont des projets qui sont financés pour des durées limitées, une 1^{ère} phase était de 3 ans, ce serait pour une phase de 4 ans.

. Candidature « *Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur* », il s'agit d'actions de création d'un consortium pour développer à long terme, un projet de création d'un master en analyses informatiques des données archéologiques. C'est un projet qui serait porté par une université en république tchèque qui mettrait en place ce master mais qui a besoin d'expertises. À ce titre l'université de Bourgogne ainsi que l'université de Zagreb font partie des établissements co-porteurs de ce projet.

Pour avoir une idée des mesures, les actions universités européennes représentent pour la Commission européenne quelques dizaines de millions, les actions Erasmus représentent quelques dizaines de milliards. Forthem au sein des universités européennes n'est qu'une action parmi tant d'autres actions Erasmus.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

- Point sur la situation en Ukraine et impacts sur les mobilités et les coopérations

M. George fait un point sur la situation en Ukraine sur le plan des mobilités et des coopérations.

Les mobilités

Ukraine

Dès que le conflit a commencé en Ukraine, la 1^{ère} démarche a été d'analyser qui se trouvaient potentiellement sur le territoire ukrainien. Une analyse des flux a été faite aucun étudiant ni personnel, ni stagiaires, ni enseignants-chercheurs ne se trouvaient à ce stade en Ukraine. En revanche, 10 personnes à l'uB qui sont de nationalité ukrainienne ont été impactées d'un point de vue technique et psychologique (étudiants inscrits à titre individuels, tous ont été contactés par le Président pour connaître leurs besoins et une assistance a été mise en place pour les aider.

En outre, le Pôle international s'est basé sur une circulaire que le Gouvernement français a mis place le 22 mars, portant sur l'accueil des étudiants déplacés d'Ukraine. A ce titre, que ce soit des étudiants de nationalité ukrainienne ou pas qui sont arrivés à partir du 24 février, peuvent bénéficier d'un statut qui est celui de la protection temporaire. Ce statut leur permet librement et officiellement de pouvoir suivre des formations, travailler, bénéficier des aides du Crous, de protection sociale. Un ensemble de

dispositions sont en cours de développement pour pouvoir intégrer les étudiants à un dispositif universitaire (formation, passer par un dispositif FLE dans un premier temps), sachant que ces personnes ont des niveaux très différents.

Le Programme PAUSE (Programme d'Aide d'Urgence aux Scientifiques en Exil) est un dispositif qui existe depuis 2017, il a vocation de soutenir par le recrutement des scientifiques chercheurs ayant besoin de poursuivre leurs travaux de recherche. Un fonds spécifique a été mis en place spécifiquement pour l'Ukraine, aidant les doctorants et les chercheurs de nationalité ukrainienne.

Une adresse mail dédiée à tous types de sollicitations (droit au séjour, travail, études, santé, assurance, logement, traduction permis de conduire...) a été mise en place par le Pôle international ubwithukraine@u-bourgogne.fr (voir site de l'uB).

Russie

La 1ère chose a été de rapatrier les étudiants, 6 étudiants (filière LEA) se trouvaient en Russie, au début du conflit, ils sont tous rentrés rapidement en France, 1 étudiant en master UBFC a été aussi rapatrié. Aucun personnel de l'uB se trouvaient en Russie, ni d'étudiants russes en échange à l'uB en 2021/2022. En revanche, 50 étudiants russes sont inscrits à l'uB, autant au niveau d'UBFC (doctorat et master Isite). Ces étudiants sont impactés par cette situation (comme la fermeture de leur compte bancaire par exemple...). Dans la mesure du possible, le Pôle international par le biais de la commission solidarité étudiante intervient, l'uB va également venir en aide aux étudiants se trouvant dans une situation compliquée. Des difficultés sont à prévoir concernant leur droit au séjour (renouvellement de la carte).

Les coopérations

Dès le début du conflit le 24 février, une 1^{ère} circulaire du Gouvernement invitait à suspendre toutes nouvelles coopérations bilatérales de mobilité ainsi que les événements scientifiques à venir entre la Russie et la France.

Le 03 mars, une lettre ouverte est signée par 7 000 scientifiques et journalistes scientifiques russes en protestation contre la guerre en Ukraine. Cela s'est soldé dès le lendemain, par une déclaration de soutien de l'Union des Recteurs de Russie à l'action militaire du Kremlin en Ukraine. En réponse à cela, *France Universités* a suspendu le 10 mars, le protocole d'accord avec l'union des Recteurs de Russie, ainsi que la suspension immédiate de toute forme de coopération institutionnelle avec les universités russes signataires.

Les mesures mis en place par l'uB

Parmi les 12 universités partenaires en Russie, 11 sont signataires de cette convention de soutien à l'action du Kremlin, elles ont été contactées par l'uB. Le Président a envoyé un courrier officiel de suspension des accords jusqu' à nouvel ordre, à chacun des Recteurs d'universités russes signataires du texte. Les mobilités en échange ne se feront donc pas dans les temps à venir. Il y a encore quelques incertitudes à revoir dans les prochains mois, quant aux conventions en cotutelles co-signées par l'uB mais surtout au titre d'UBFC, qui elles aussi demandent à être reconsidérées. Il y a un impact financier pour le financement de ces thèses.

Info CFVU	Pas de vote
------------------	-------------

4.5. Charte des valeurs de l'uB

M. Pierron enseignant au Département de philosophie est chargé d'animer le projet de Charte des valeurs de l'uB, et de définir le statut et les contenus de ce qui est appelé une charte éthique. Il présente aujourd'hui quel est l'intérêt de cette charte, des éléments de préambule, une méthode pour les expliciter entre nous (étudiants, personnel BIATSS, enseignants-chercheurs).

Qu'est-ce que la charte éthique ?

Une charte des valeurs ne vient pas remplacer des textes et des réalités qui existent déjà, comme le code de l'éducation porté par le service juridique, qui accompagne notre travail au quotidien. Il existe la déontologie liée aux enjeux scientifiques et à nos pratiques professionnelles. Il y a aussi des instances de

régulation au sein de l'uB auxquels la charte ne pourrait se substituer. Cette charte mettrait en valeur ce qui nous singularise à l'uB. Il y a des universités partout à travers le monde, en Europe et en France et les questions suivantes peuvent se poser : qu'est ce qui fait la spécificité de la vie universitaire à l'uB ? qu'est-ce qu'on y vit, qu'est-ce qu'on cherche à y vivre ?

Les valeurs traversent nos vies, personnels et étudiants, il y a des partenariats qui portent haut les valeurs (enjeux d'égalité homme-femme, commission solidarité, enjeux éthiques de la recherche...) et la charte des valeurs pourraient mettre à jour les éléments transversaux partagés par ces différents acteurs. Cette charte des valeurs pourrait venir pour les 300 ans de l'uB, qui n'a pas de devise. Nous avons une histoire mais quel sens, quel avenir voulons-nous donner à notre histoire ?

Quelques éléments de préambule

On constate qu'il n'y a que quelques universités qui ont une charte éthique, mais plutôt déontologique. L'université de Bourgogne est un lieu pluridisciplinaire, elle est libre, inventive et responsable. Elle est aussi lucide quant aux enjeux de la transition écologique et sociale, en accompagnant l'émergence de nouveaux savoirs, de nouvelles manières de les transmettre. Mais aussi en se rendant attentive aux relations internationales tout en étant implantée dans la singularité et la pluralité de ses territoires (6 sites). Dans ce contexte, l'uB pourrait se doter d'une charte des valeurs pour préciser et faire vivre son identité dans le monde qui vient et être actrice de ces débats.

Les valeurs ne sont pas des dogmes, elles sont là pour convoquer des pratiques, la plupart du temps on les convoque quand il y a des problèmes, jamais quand ça se passe bien. Les crises servent souvent à se dire à quoi nous tenons.

Les suggestions de méthode : comment faire ?

- Constituer des groupes de travaux au niveau des différents UFR et de sites tous parcours confondus réunissant des étudiants, des enseignants et des personnels BIATSS, des UFR, des unités de recherche, services centraux. Quelles sont les valeurs que nous avons en partage ? échanger sur un mode de discussion critique, afin de voir comment chacun explicite et vit l'université de Bourgogne.

- Comment mobiliser ? comment fonctionner UFR par UFR ? Sur ces questions M. Pierron à besoin du retour des membres présents.

Si cela fonctionnait, quels travaux pourraient être intégrés au cœur des enseignements et comment ? Il propose une 1^{ère} rédaction qui pourrait être partagée collectivement lors d'une mise en commun dans le cadre du tricentenaire de l'uB. Cela pourrait être l'occasion au semestre d'automne, de faire une fête qui réunirait les étudiants de master, les personnels toutes catégories confondues dans leur dimension transversale. Par exemple, au sein d'un amphithéâtre autour de cette charte des valeurs et de s'interrogeraient sûr qu'avons-nous tous en commun ?

Tour à tour, les valeurs qui semblent centrales seraient présentées pour constituer la charte éthique, ponctuées à chaque fois de moments festifs (bal, buffet, manifestation) sur un format de 3 heures. Cela pourrait être intéressant pour l'uB de voir des étudiants réunis ensemble autour de ces valeurs partagées.

Les valeurs

M. Pierron a travaillé sur des éléments qui pourraient être des éléments de discussion et en a identifié 4 :

- *interpréter et critiquer et imaginer dans la pluralité des savoirs ;*
- *se reconnecter à soi, aux autres et à la nature, la question des territoires ;*
- *l'uB est une université qui respecte et soutient les droits humains : la reconnaissance de toutes les personnes ;*
- *l'uB est une université qui veut faire vivre les valeurs de solidarité et d'égalité dans une co-construction partagée : le rôle du Pôle culture, le rôle du Crous autour de la question de l'alimentation, mobilité, logement.*

Mme Morlaix pense qu'il faut maintenant passer à l'action, il faut trouver un moyen de mettre en place ces groupes de travail et trouve l'idée de ces rencontres très bonne. L'équipe de Gouvernance doit maintenant encourager cette démarche. Cette charte des valeurs a été présentée plusieurs fois dans

différents conseils, elle propose de faire un courrier plus officiel en disant qu'une réflexion et un appel à volontaires sont lancés. Elle propose de passer par les services et les composantes, en expliquant que ce projet est ouvert à tous et expliquer le cadre de ces groupes de travail.

Elle suggère de faire venir des BIATSS dans le cours des enseignants, cela serait une initiative incroyable dont personne n'avait pensé auparavant.

Cependant, il faudrait que tout soit prêt à la rentrée, que les volontaires puissent prendre la liberté d'utiliser 1 heure de leurs cours, en proposant aux étudiants une réflexion autour de la charte des valeurs.

Mme Morlaix pense qu'il faut passer par les enseignants pour toucher les étudiants, et passer par les services pour toucher les personnels BIATSS.

Il peut être proposé des actions aux enseignants volontaires, demandant s'ils veulent bien accueillir des personnels BIATSS et faire un groupe de travail avec les étudiants.

L'appel à volontaires pourrait se faire avant les vacances, il faut réfléchir au mode opératoire pour diffuser l'information.

M. Pierron propose de mobiliser les étudiants de master, de par leur maturité et leur connaissance de l'université. Cette forme lui semble plus mobilisable, que si la proposition était faite à tous les étudiants de tous les sites.

Mme Morlaix trouve aussi intéressant le regard et la réflexion des nouveaux étudiants, dès le tutorat de rentrée. Il serait intéressant de travailler sur le sentiment d'appartenance, elle pense que la charte des valeurs le permet.

M. Pierron va remettre en forme son document, pour qu'il soit joint au courrier pour l'appel à volontaires.

Mme Morlaix s'engage pour dire combien cette initiative est importante pour l'établissement, une première réunion avant l'été pourrait être proposée pour tous ceux qui s'inscriraient.

Info CFVU	Pas de vote
------------------	-------------

Fin de séance : 12h40